

«La liberté de culte serait-elle moins importante que la liberté de consommer?»

EXCLUSIF - La liberté de culte est une liberté fondamentale et le gouvernement l'oublie, s'inquiètent 67 parlementaires dans une tribune au *Figaro*.

Par Tribune collective

Publié il y a 37 min, mis à jour il y a 30 min



«Les différents cultes sont capables de respecter les mêmes mesures sanitaires que les autres lieux publics actuellement ouverts.» Pawel Horosiewicz/wideonet - stock.adobe.com



Nouveauté abonnés

Les lettres des journalistes

Découvrez nos nouvelles lettres thématiques
rédigées par vos journalistes

CHOISIR MES LETTRES

Pour des raisons sanitaires, nous sommes rentrés dans une période de restriction considérable des libertés, libertés de se déplacer, de travailler, de faire vivre les associations, de rencontrer nos parents, nos amis ; liberté de culte pour toutes les religions, chrétiennes ou non. Cette restriction de liberté est jusqu'ici consentie par une très grande majorité de nos concitoyens, conscients de la nécessité de maîtriser l'épidémie, mais également conscients que cette perte des libertés fondamentales est temporaire.

Le président de la République nous a annoncé le déconfinement à partir du 11 mai, c'est-à-dire la reconquête progressive des libertés dont la perte avait été provisoirement consentie.

L'exercice n'est pas simple. Il est fait de règles venues d'en haut et de confiance dans le sens des responsabilités de nos compatriotes.

Le gouvernement a fait le choix d'un déconfinement progressif. Il édicte

un ordre des priorités qui devient très vite un ordre d'importance.

C'est là que les citoyens français, pratiquant une religion dans un lieu de culte, ne comprennent plus cet ordre d'importance.

Ils constatent d'abord l'ignorance de nos dirigeants quant aux pratiques religieuses, et la paresse de certains d'entre eux quand il s'agit de faire l'effort de mieux connaître et comprendre les religions. Lorsque le premier ministre dit, à la tribune de l'Assemblée nationale, que les lieux de culte resteront ouverts, mais que les

«cérémonies» ne pourront pas y être célébrées, il fait fausse route. Les cérémonies ne sont pas interdites, mais seuls les rassemblements le sont. C'est avec ce type d'approximation que la police nationale est entrée armée dans l'église Saint-André de l'Europe à Paris (8^e), alors que le curé célébrait une messe sans qu'il y ait rassemblement. Jamais nos dirigeants n'ont semblé aussi ignorants de la réalité religieuse de nos concitoyens.

Les citoyens français pratiquant une religion constatent que nos dirigeants considèrent cette pratique comme accessoire dans leurs vies, alors qu'elle est pour la plupart d'entre eux essentielle au sens étymologique du terme. Ces dirigeants, faute peut-être d'exercer cette vie spirituelle, n'imaginent pas que celle-ci puisse être indispensable à nos concitoyens qui pratiquent une religion. Ils imaginent que l'on peut se passer de pratique religieuse comme on peut se passer d'un loisir superflu. Leur ignorance les amène à prendre des mesures blessantes pour les Français qui pratiquent une religion, ou qui jugent indispensable de se retrouver dans un lieu de culte à l'occasion d'obsèques. Que devient une civilisation qui n'honore plus ses morts?

Les citoyens français qui pratiquent une religion ne sont pas des citoyens de seconde zone, qui vaudraient moins que des consommateurs autorisés à fréquenter leur boutique préférée

Les citoyens français pratiquant une religion ont fait la preuve d'une très grande sagesse, voire d'une très grande «résilience» depuis le début de la pandémie. Ils se sont pour beaucoup, parmi d'autres,

investis avec force dans des actions de solidarité. Ils ne sont pas moins responsables que d'autres lorsqu'il s'agit d'organiser le culte en respectant les règles liées à la pandémie et ne comprennent pas que leurs propositions d'organisation soit balayées d'un revers de main.

La taille des lieux de culte permet de prendre les dispositions pour éloigner les chaises, répartir les fidèles pour satisfaire aux exigences sanitaires. Ceux-ci ne sont pas moins que les autres Français, dignes de confiance. L'interdiction de rassemblements dans les lieux de culte avant le 2 juin prochain, c'est-à-dire, notamment, après les grandes fêtes chrétiennes de l'Ascension et de la Pentecôte, est souvent vécue comme une humiliation et une atteinte inédite à la liberté de culte.

Non, les citoyens français qui pratiquent une religion ne sont pas des citoyens de seconde zone, qui vaudraient moins que des consommateurs autorisés à fréquenter leur boutique préférée.

Les préfets pourraient réunir les représentants départementaux des cultes pour étudier localement les conditions d'un recommencement des célébrations du culte à partir du 11 mai. Les différents cultes sont capables de respecter les mêmes mesures sanitaires que les autres lieux publics actuellement ouverts. Il est donc incompréhensible que dès lors que les mesures sanitaires de base sont respectées dans les lieux de culte, les rassemblements en vue des cérémonies ne soient pas autorisés.

C'est avec gravité que nous interpellons le gouvernement afin qu'il revienne sur cette décision et examine avec plus de «bienveillance» et d'attention la demande des grandes religions de France qui souhaitent pouvoir exercer le culte en toute liberté. Nous attirons leur attention sur les conséquences graves que pourrait avoir une atteinte sans précédent à l'une des libertés fondamentales des citoyens français: la liberté de culte.

Marc Le Fur, Vice-président de l'Assemblée nationale, Député des Côtes d'Armor

Damien Abad, Député de l'Ain, Président du Groupe Les Républicains à l'Assemblée Nationale

Bruno Retailleau, Sénateur de la Vendée, Président du Groupe Les Républicains au Sénat

François-Xavier Bellamy, Député au Parlement européen, président de la délégation française au sein du groupe PPE

Emmanuelle Anthoine, Députée de la Drôme

Julien Aubert, Député du Vaucluse

Serge Babary, Sénateur d'Indre-et-Loire

Philippe Bas, Sénateur de la Manche

Jérôme Bascher, Sénateur de l'Oise

Thibault Bazin, Député de Meurthe-et-Moselle

Valérie Beauvais, Députée de la Marne

Jean Bizet, Sénateur de la Manche

Céline Boulay-Espéronnier, Sénatrice de Paris

Bernard Bonne Sénateur de la Loire

Jean-Claude Bouchet, Député du Vaucluse

Xavier Breton, Député de l'Ain

Bernard Brochand, Député des Alpes-Maritimes

Anne Chain-Larché, Sénatrice de Seine-et-Marne

Marie-Christine Chauvin, Sénatrice du Jura

Guillaume Chevrollier, Sénateur de la Mayenne

Martha de Cidrac, Sénatrice des Yvelines

Pierre Cordier, Député des Ardennes

Pierre Cuypers, Sénateur de Seine-et-Marne

Laure Darcos, Sénatrice de l'Essonne

Marc-Philippe Daubresse, Sénateur du Nord

Jacky Deromédi, Sénatrice des Français de l'Etranger

Dominique de Legge, Sénateur d'Ille-et-Vilaine

Louis-Jean de Nicolay, Sénateur de la Sarthe

Catherine Di Folco, Sénatrice du Rhône

Julien Dive, Député de l'Aisne

Pierre-Henri Dumont, Député du Pas-de-Calais

Dominique Estrosi-Sassone, Sénatrice des Alpes-Maritime

Daniel Fasquelle, Député du Pas-de-Calais

Joëlle Garriaud-Maylam, Sénatrice des Français de l'Etranger

Annie Genevard, Députée du Doubs

Philippe Gosselin, Député de la Manche

Pascale Gruny, Sénatrice de l'Aisne

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin

Brigitte Kuster, Députée de Paris

Antoine Lefèvre, Sénateur de l'Aisne

Constance Le Grip, Députée de Paris

Olivier Marleix, Député d'Eure-et-Loir

Jean-Louis Masson, Député du Var

Gérard Menuel, Député de l'Aube

Sébastien Meurant, Sénateur du Val d'Oise

Brigitte Micouleau, Sénatrice de la Haute-Garonne

Jean-Marie Morisset, Sénateur des Deux-Sèvres

Philippe Mouiller, Sénateur des Deux-Sèvres

Jérôme Nury, Député de l'Orne

Jean-François Parigi, Député de Seine-et-Marne

Bernard Perrut, Député du Rhône

Didier Quentin, Député de la Charente-Maritime

Damien Regnard, Sénateur des Français de l'Etranger

Frédéric Reiss, Député du Bas-Rhin

Jean-Marie Sermier, Député du Jura

Bruno Sido, Sénateur de la Haute-Marne

Eric Straumann, Député du Haut-Rhin

Guy Teissier, Député des Bouches-du-Rhône

Jean-Louis Thiériot, Député de Seine-et-Marne

Claudine Thomas, Sénatrice de Seine-et-Marne

Laurence Trastour-Isnart, Député des Alpes-Maritime

Michel Vaspert, Sénateur des Côtes d'Armor

Pierre Vatin, Député de l'Oise

Patrice Verchère, Député du Rhône

Jean-Pierre Vial, Sénateur de la Savoie

Stéphane Viry, Député des Vosges

Eric Woerth, Député de l'Oise